



*Insertion professionnelle et employabilité des bénéficiaires
des programmes actifs d'emploi*

Novembre 2020

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES
DU CONTRAT D'INSERTION IDMAJ DE L'ANNÉE 2016**

(Appariement des fichiers ANAPEC et CNSS, réalisé en 2020)



Dans le cadre des efforts importants consentis pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage des jeunes, le Gouvernement intervient à travers une stratégie globale cohérente et intégrée, qui s'articule autour d'une part, une politique macroéconomique et sectorielle visant à accélérer le rythme du développement et de la croissance de l'économie nationale et à promouvoir les investissements nationaux et étrangers, et d'autre part, d'une politique active de l'emploi s'appuyant sur des programmes phares visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs d'emploi dans le marché travail. Il s'agit des programmes de promotion de l'emploi salarié (Idmaj et Tahfiz), d'amélioration de l'employabilité des jeunes (Taehil), et de la promotion de l'auto-emploi (Auto-emploi).

Ces programmes font l'objet de suivi et d'évaluation en continue en vue d'améliorer leur pertinence et leur efficacité, à travers, notamment l'évaluation en termes d'indicateurs de réalisation, d'insertion et d'impact de ces programmes sur les parcours professionnels des jeunes bénéficiaires. Dans ce cadre, la présente note vise à fournir des indicateurs de réalisation et de résultats de ces programmes, tout en se basant sur les données de l'ANAPEC relatives aux bénéficiaires desdits programmes ainsi que les résultats d'appariement des fichiers des bénéficiaires du Contrat d'Insertion (CI) au titre de l'année 2016 et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS. Cette note est structurée en trois parties. La première présente les réalisations de ces programmes en 2019 et leurs évolutions au cours de cinq dernières années (2015-2019). La deuxième partie fournit les principaux indicateurs d'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans le secteur privé formel en 2019. La dernière partie est consacrée aux annexes.

I. Indicateurs de réalisation des programmes de promotion de l'emploi

1. PROGRAMME IDMAJ

Le programme Idmaj, qui comprend le contrat de droit commun à durée déterminée ou indéterminée et le contrat d'insertion, a permis l'insertion de plus de 446000 bénéficiaires au cours des cinq dernières années (2015-2019), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,6% durant cette période.

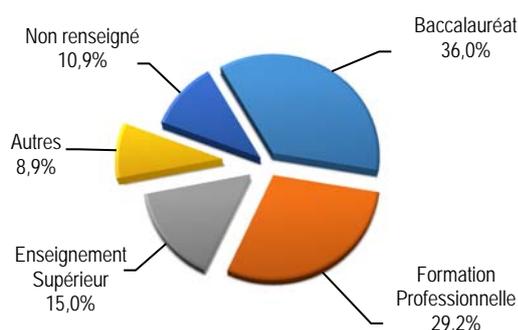
En 2019, le programme a bénéficié à 108800 jeunes chercheurs d'emploi, dont 15268 dans le cadre du placement à l'international, soit une croissance de près de 6% par rapport à 2018. Plus de la moitié de ces bénéficiaires¹ sont des hommes (53,1%), 76,5% sont âgés de 20 à moins de 30 ans, 73,5% sont insérés en Contrat d'Insertion (CI), 24,2 % en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et seulement 2,3 % en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Le programme Idmaj continue à bénéficier davantage aux bacheliers et aux diplômés de la formation professionnelle. En effet, 36% des bénéficiaires du programme en 2019 sont des bacheliers, 29% sont lauréats des établissements de formation professionnelle et seulement 15% sont diplômés de l'enseignement supérieur. Au niveau sectoriel, l'industrie et les services continuent également d'attirer davantage de bénéficiaires dudit programme. Ces deux secteurs concentrent 93,4% des bénéficiaires en 2019. Les autres secteurs (Agriculture, forêt et pêche et BTP) représentent moins de 7% des bénéficiaires en 2019.

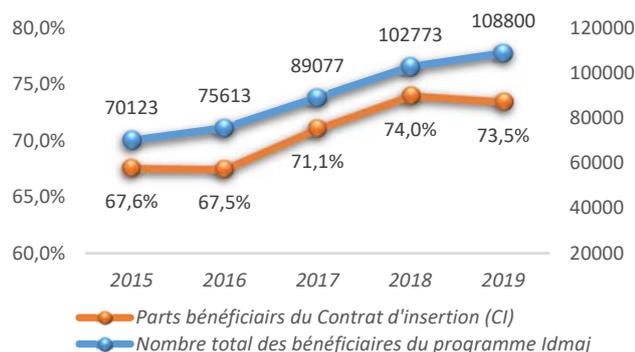
Plus de la moitié (53%) des bénéficiaires du programme Idmaj en 2019 sont concentrés dans deux régions, à savoir Casablanca-Settat (30,6%) et Rabat-Salé-Kénitra (22,9%). La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima se classe en troisième position avec 15,3% des bénéficiaires, suivie de la région de Fès-Meknès (9,8%). Les autres régions restent moins touchées par le programme puisque la part des insérés est inférieure à 7% dans chaque région.

¹ Il s'agit des bénéficiaires hors placement à l'international.

**Bénéficiaires du programme Idmaj (*)
par diplôme**



**Evoluion des bénéficiaires du programme Idmaj
et de la part des inserés en CI**



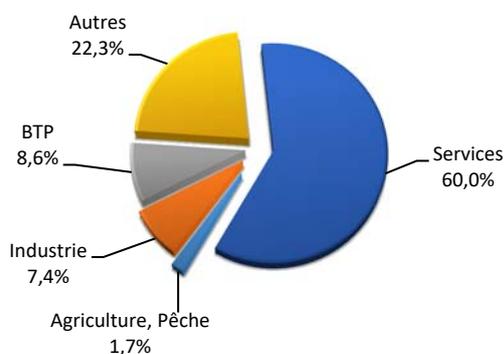
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC. (*) hors placement à l'international.

2. PROGRAMME TAHFIZ

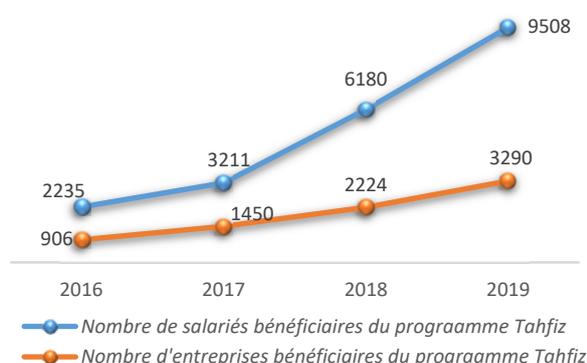
Depuis son lancement en avril 2016 et à fin décembre 2019, le programme Tahfiz, qui vise la promotion de l'emploi salarié via des mesures incitatives au profit des entreprises nouvellement créées, a bénéficié à 7870 entreprises et 21134 salariés.

En 2019, 9508 protocoles de bénéfice ont été déposés et validés par l'ANAPEC dans le cadre dudit programme au profit de 9508 salariés et 3290 entreprises, enregistrant ainsi une hausse du nombre de protocoles validés de 53,9% par rapport à l'année 2018 (6180 protocoles). Ce programme a bénéficié davantage aux hommes (65% du total des bénéficiaires) et aux petites entreprises (près de 80% du total des entreprises bénéficiaires) ainsi qu'aux salariés exerçant dans le secteur des services qui concentre près des deux tiers des bénéficiaires (60%).

**Bénéficiaires du programme Tahfiz par
secteur d'activité en 2019**



**Evoluion du nombre de bénéficiaires du
programme Tahfiz**



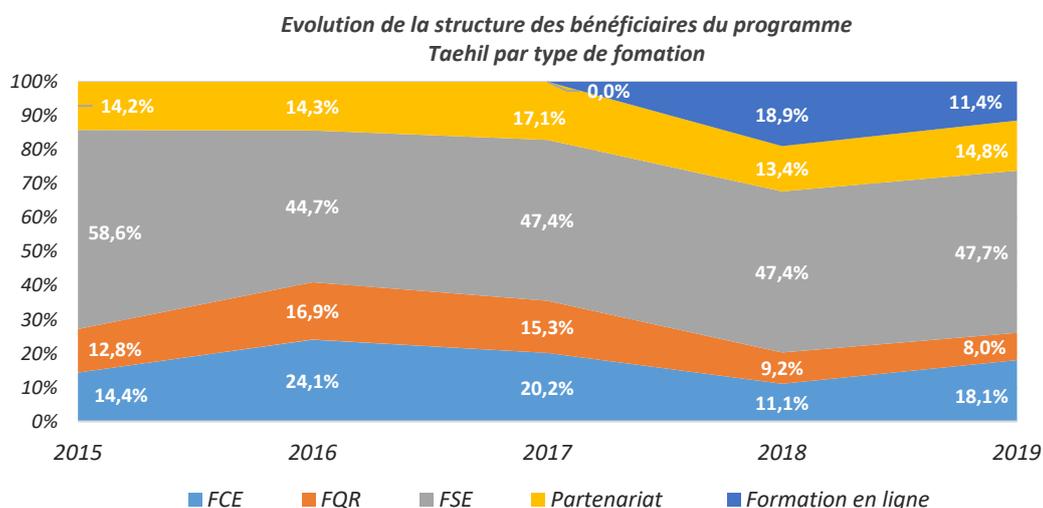
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC.

Sur le plan territorial, près des deux tiers (60%) des bénéficiaires du programme Tahfiz en 2019, sont enregistrés sur l'axe Casa – Tanger. La région de Marrakech-Safi concentre 13,7% des bénéficiaires, suivie de la région de Souss-Massa avec 10,2% des bénéficiaires. Les autres régions enregistrent moins de 10% de bénéficiaires chacune.

3. PROGRAMME TAEHIL

Le programme TAEHIL a bénéficié à plus de 114200 personnes au cours des cinq dernières années (2015-2019), soit plus de 22850 bénéficiaires en moyenne par an et un taux d'accroissement annuel moyen de 24,8% durant cette période, contre seulement 10% entre 2007 et 2014. Cette évolution positive s'explique principalement par l'intégration de

nouveaux types de formation dans le programme Taehil. En effet, l'ANAPEC a initié en 2018 des formations en ligne couvrant les domaines linguistique, numérique et soft skills. Cette évolution a été marquée également par la baisse de la part des bénéficiaires de la FSE (de 58,6% à 47,7%) et de la FQR (de 12,8% à 8%) entre 2015 et 2019, en faveur des bénéficiaires de la FCE et de la formation en ligne.



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC. FCE : Formation Contractualisée pour l'Emploi FQR : Formation Qualifiante ou de Reconversion – FSE : Formation d'Appui aux Secteurs Emergents.

En 2019, le programme Taehil a bénéficié à 36806 jeunes chercheurs d'emploi, soit un taux de croissance de 35,7% par rapport à 2018. Les actions de formation continuent de bénéficier davantage à la composante FSE avec 47,7% du total des bénéficiaires, suivie de la formation contractualisée pour l'emploi FCE (18,1%) et la FQR (8%). Quant aux actions de formations menées dans le cadre du partenariat ou en ligne, elles ont bénéficié, respectivement, à 15% et 11,4% des bénéficiaires en 2019.

Chaque composante du programme présente des caractéristiques spécifiques. Globalement, la FCE a bénéficié en 2019 essentiellement au secteur de l'Education et l'Enseignement avec 48,3% du total des bénéficiaires de cette composante, suivi du secteur de l'Automobile avec 18,1%. Les autres secteurs en ont profité dans une moindre mesure avec moins de 10% chacun. Quant à la Formation dédiée aux secteurs émergents, l'offshoring et l'automobile sont les secteurs qui ont profité davantage de ce type de formation, puisque ces deux secteurs concentrent plus de 97% du total des bénéficiaires de cette composante en 2019 (respectivement 52,8% et 44,3%). Les autres secteurs totalisent moins de 3% du total des bénéficiaires.

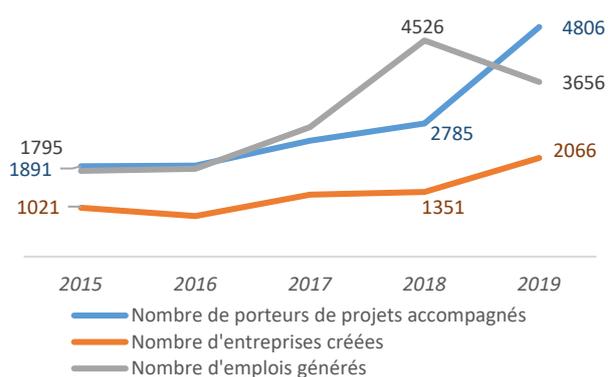
Au niveau territorial, la majorité des bénéficiaires du programme Taehil en 2019 sont issus de l'axe Casablanca – Tanger. Ce dernier concentre plus des deux tiers 94% des bénéficiaires de la FSE, 59% des bénéficiaires de la FCE et 59,6% des bénéficiaires la FQR.

4. PROGRAMME AUTO-EMPLOI

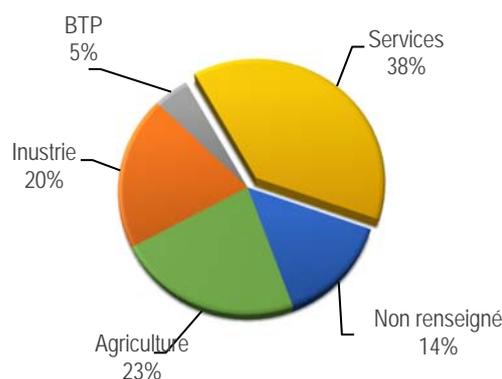
Le programme Auto-emploi, qui vise l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises, a permis l'accompagnement de plus de 13800 candidats et la création de 6582 entreprises (TPE, coopératives et activités individuelles) entre 2015 et 2019, générant plus de 14500 emplois directs, soit en moyenne 2,2 emplois générés par projet. Le nombre de porteurs de projets accompagnés a enregistré une hausse annuelle moyenne de 26,3% entre 2015 et 2019, contre un repli de 28% durant la période 2010-2014.

En 2019, ce programme a permis l'accompagnement de 2785 porteurs de projets et la création de 1351 entreprises, ayant généré 4526 emplois directs, soit en moyenne 3,4 emplois par entreprise. Ces unités créées sont constituées en majeure partie des TPE (66%, contre 14% des activités individuelles et 15,8% des coopératives), situées principalement dans trois régions à savoir : Casablanca-Settat (22%), Fès-Meknès (19%) et Rabat-Salé-Kenitra (15%). Elles ont été créées principalement par des hommes (74% contre 26% pour les femmes) et dans le secteur des services et particulièrement le commerce et les services personnels et les services fournis principalement aux entreprises.

Evolution du nombre de porteurs de projets accompagnés, d'entreprises et d'emplois créés



Emplois générés par le programme Auto-emploi en 2019 par secteur d'activité



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC

II. Indicateurs de résultats : Insertion des bénéficiaires du Contrat d'insertion en 2016

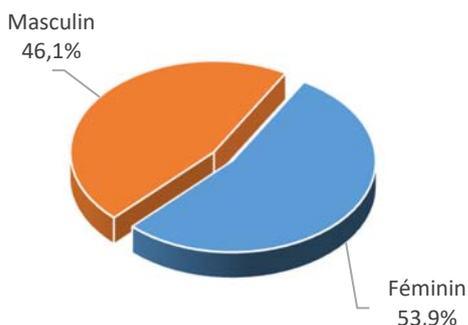
Les travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion (CI) et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS réalisés en 2020, ont porté sur 50.175 bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016. L'exploitation des résultats de ces travaux a permis de fournir plusieurs indicateurs pertinents sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel. Ces indicateurs portent essentiellement sur les caractéristiques des bénéficiaires du CI ainsi que leur insertion professionnelle.

1. CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DU CI

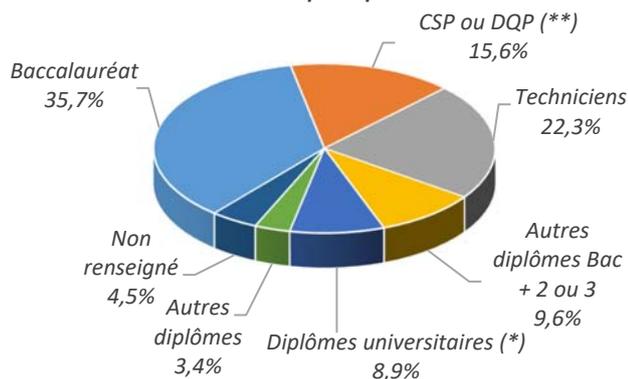
L'analyse des caractéristiques des bénéficiaires du contrat d'insertion au titre de l'année 2016 fait ressortir que la population des bénéficiaires est constituée majoritairement de jeunes, de bacheliers et de diplômés de la formation professionnelle et compte un peu plus de femmes que d'hommes. En effet, la structure des bénéficiaires selon le genre révèle un écart significatif en faveur des femmes, qui représentent 54% de l'ensemble des bénéficiaires. La majorité de ces bénéficiaires (91%) sont des jeunes âgés de moins de 30 ans au moment de la signature du CI, dont 62% sont âgés de moins de 25 ans et 29% entre 25 et 29 ans. Les autres catégories d'âge représentent seulement 9% du total des bénéficiaires.

Quant au niveau de diplôme des bénéficiaires, plus d'un tiers (35,7%) d'entre eux sont des bacheliers, 22,3% sont des techniciens, 15,6% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle, 9,6% sont titulaires d'autres diplômes de niveau Bac +2 ou 3, et près de 9% ayant des diplômes universitaires (1er, 2ème et 3ème cycles).

Bénéficiaires du contrat d'insertion en 2016 selon le genre



Bénéficiaires du contrat d'insertion en 2016 par diplôme



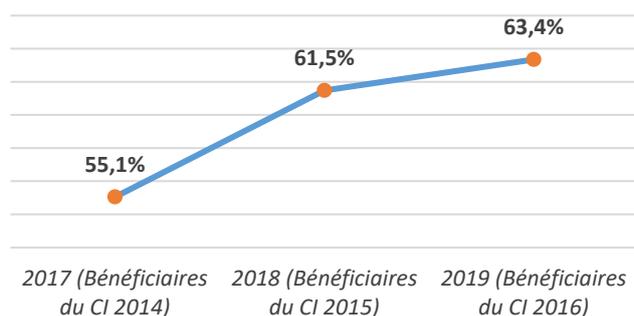
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC. (*) : Diplômes des 1er, 2èmes et 3èmes cycles universitaires. (**) CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition sectorielle des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 révèle que la quasi-totalité des bénéficiaires (96%) sont concentrés dans deux secteurs d'activité, les services et l'industrie, et plus particulièrement les industries manufacturières (39,3%), les activités des services administratives et de soutien (18,2%) et le commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (9%).

2. INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU CI

L'analyse des résultats de ces travaux d'appariement fait ressortir que près de 31.800 bénéficiaires du contrat d'insertion au titre de l'année 2016 sont déclarés à la CNSS en 2019, soit un taux d'insertion de 63,4%. Ce taux poursuit ainsi une tendance à la hausse enregistrée durant les trois dernières années (55% en 2017 et 61,5% en 2018). Cette hausse est plus marquée chez les femmes, les jeunes, les bacheliers et les diplômés de la formation professionnelle.

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI entre 2017 et 2019



Concepts et définitions

L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI est renseignée par le **taux d'insertion** qui est mesuré par rapport à la date de déclaration à la CNSS. Ce taux est défini comme la **proportion des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 déclarés à la CNSS en 2019**, soit environ deux à trois ans après la signature du contrat.

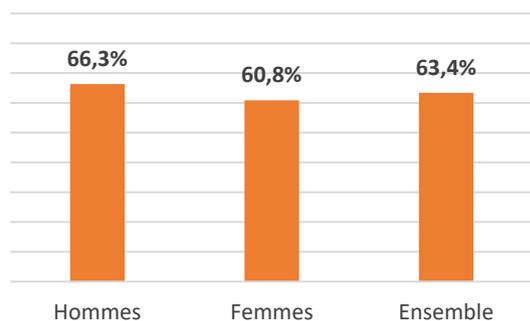
Par ailleurs, le taux d'insertion des bénéficiaires du CI se caractérise par des disparités selon le genre, les groupes d'âge, les secteurs d'activité et les régions.

– Les hommes et les jeunes enregistrent les taux d'insertion les plus élevés

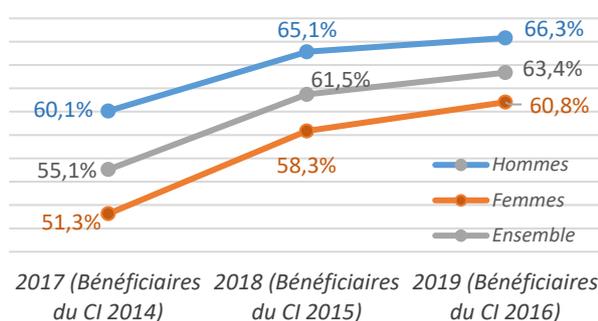
L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI sur le marché du travail est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, le taux d'insertion a atteint 66,3% en 2019 chez les hommes contre 60,8% chez les femmes, soit un écart de 5,5 points de pourcentage. Cet écart est, respectivement, de 8,8 et 6,8 points en 2017 et 2018, ce qui révèle une réduction continue

de l'écart entre les deux sexes en termes d'accès à l'emploi des bénéficiaires du contrat d'insertion dans le secteur privé formel.

Taux d'insertion en 2019 des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 selon le genre



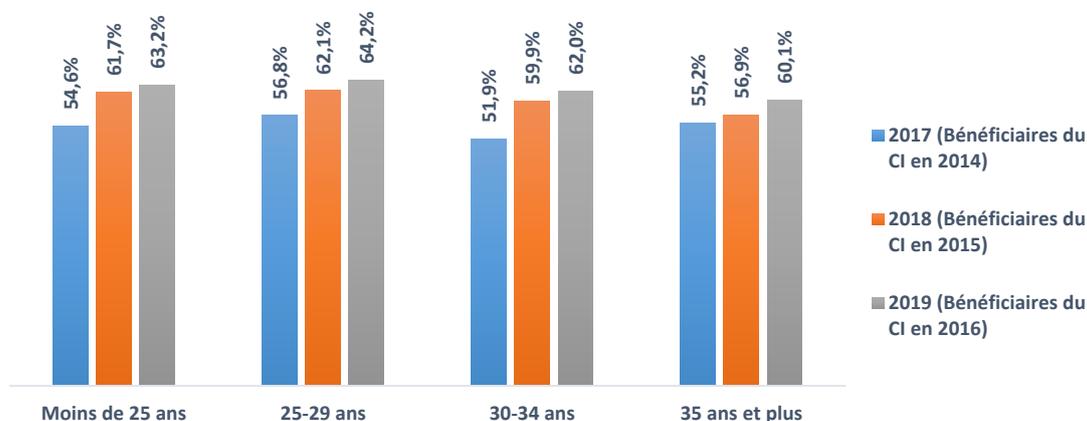
Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI entre 2017 et 2019 selon le genre



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2020)

L'analyse de la structure selon l'âge des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS, montre que les jeunes âgés de 25 à 29 ans au moment de signature du contrat sont plus insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie, avec un taux d'insertion de 64,2%, suivi des jeunes âgés de moins de 25 ans (63,2%), et ceux âgés de 30-34 ans (62%). En termes d'évolution, la hausse du taux d'insertion durant les dernières années a été particulièrement importante chez les jeunes âgés de 30 à 34 ans, où il s'est accru de plus de 10 points de pourcentage entre 2017 et 2019, contre 8,6 points chez les moins de 25 ans et 7,5 points chez les jeunes âgés de 25 à 29 ans.

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI par groupe d'âge



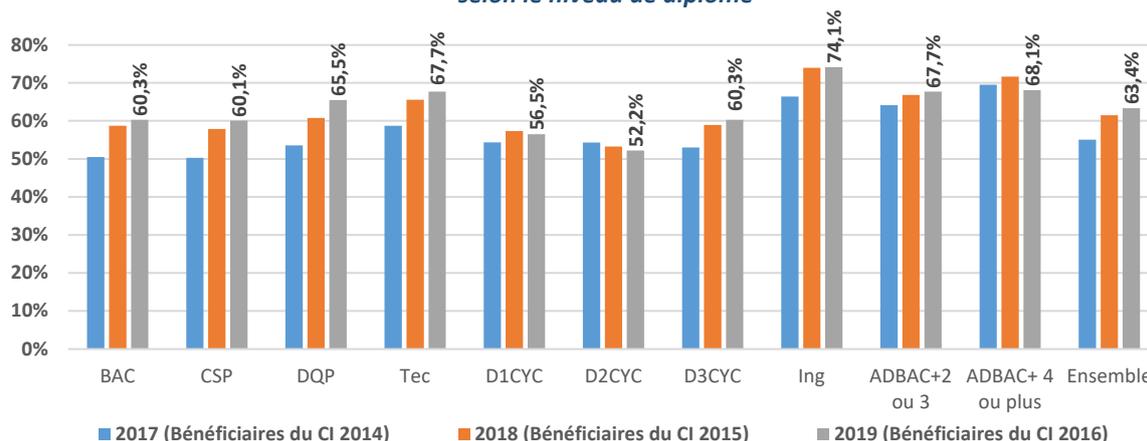
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2020)

– **Les ingénieurs, les titulaires d'un Bac+4 ou plus et les techniciens détiennent les taux d'insertion les plus élevés en 2019**

L'analyse de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI selon le niveau de diplôme montre que ce sont les diplômés de l'enseignement supérieur, particulièrement les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les diplômés de niveau Bac+4 ou plus et les techniciens, qui semblent avoir plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel que les autres diplômés, où leurs taux d'insertion sont respectivement de 74,1%, 68,1% et 67,7% en 2019. En revanche, hormis les diplômés de qualification professionnelle qui ont affiché un taux d'insertion relativement élevé, les autres diplômés ont enregistré des taux d'insertion inférieurs à la moyenne nationale (63,4%).

En termes d'évolution et à l'exception des diplômés de 2^{ème} cycle universitaire et les diplômés de niveau Bac+4 ou plus, tous les diplômés bénéficiaires du CI ont enregistré une hausse continue du taux d'insertion durant les trois dernières années, dont la progression la plus importante a été observée chez les titulaires d'un diplôme de qualification professionnelle. Ces derniers ont enregistré un taux d'insertion de 65,5% en 2019 contre 54% en 2017, soit une hausse de près de 12 points de pourcentage durant cette période. Cette hausse est de 10 points chez les bacheliers et les titulaires d'un certificat de spécialisation professionnelle, 9 points chez les techniciens, 8 points chez les ingénieurs et 7 points chez les diplômés de 3^{ème} cycle universitaire durant cette période. En revanche, les taux d'insertion des diplômés de 2^{ème} cycle universitaire et ceux titulaires d'un diplôme de niveau Bac +4 ou plus ont accusé une baisse respectivement de 2 et 1 points de pourcentage entre 2017 et 2019.

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI entre 2017 et 2019 selon le niveau de diplôme



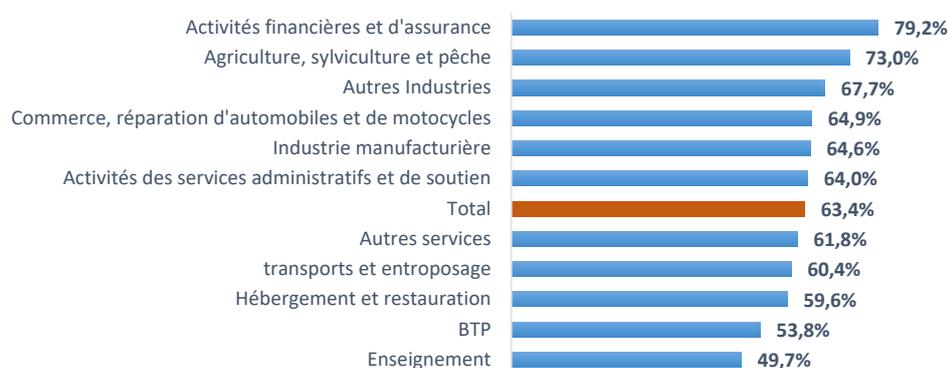
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2020).

BAC : Baccalauréat; **CSP :** Certificat de spécialisation professionnelle; **DQP :** Diplôme de qualification professionnelle; **Tec :** Technicien; **D1CYC :** Diplôme du 1er cycle universitaire; **D2CYC :** Diplôme du 2ème cycle universitaire; **D3CYC :** Diplôme du 3ème cycle

– **Les activités financières et d'assurance et l'agriculture continuent d'afficher les taux d'insertion des bénéficiaires du CI les plus élevés**

L'analyse de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 selon les secteurs d'activité fait ressortir que les secteurs des « activités financières et d'assurance » et « l'agriculture » ont enregistré les taux d'insertion les plus élevés en 2019, avec respectivement 79,2% et 73%. En revanche, les secteurs des transports et entreposage, de l'hébergement et restauration, du BTP et de l'enseignement ont affiché des taux d'insertion relativement faibles et inférieurs à la moyenne nationale, respectivement, 60,4%, 59,6%, 53,8% et 49,7%.

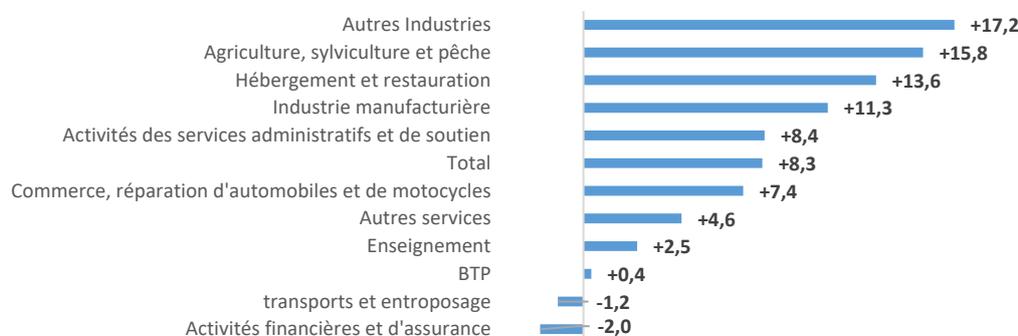
Taux d'insertion en 2019 des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 par secteur d'activité



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2020).

Par rapport à 2017, à l'exception des secteurs « transports et entreposage » et « activités financières et d'assurance », tous les secteurs d'activité ont connu une hausse du taux d'insertion des bénéficiaires du CI en 2019, dont la hausse la plus importante a été enregistrée au niveau du secteur des « autres industries » avec + 17,2 points de pourcentage, suivi du secteur de l'agriculture (+15,8 points) et celui de l'hébergement et restauration (+13,6 points).

**Variation du taux d'insertion des bénéficiaires du CI entre 2017 et 2019
(en points de pourcentage)**

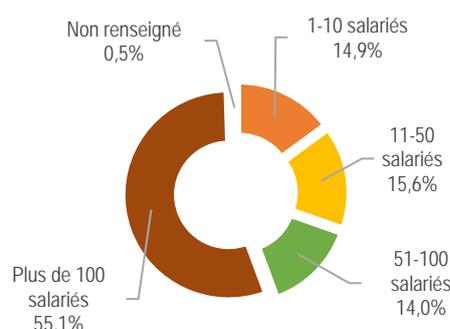


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

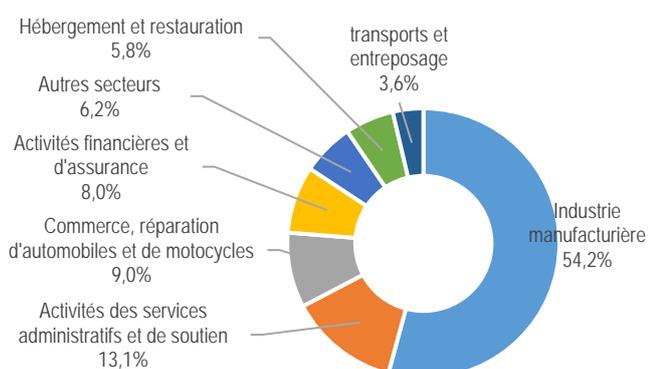
– **Ce sont les grandes entreprises qui déclarent le plus les bénéficiaires du CI**

La structure des bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016 déclarés à la CNSS en 2019 selon la taille d'entreprise montre que plus de la moitié (55,1%) de ces bénéficiaires ont été déclarés à la CNSS par les entreprises de plus de 100 salariés, soit une hausse de près de 2 points de pourcentage par rapport à 2018 (53%). Ces entreprises exercent principalement dans l'Industrie manufacturière (54,2%) et dans les activités des services administratifs et de soutien (13,1%).

Bénéficiaires du CI en 2016 déclarés à la CNSS en 2019 par taille d'entreprise



Bénéficiaires du CI 2016 déclarés à la CNSS en 2019 par les entreprises de 100 salariés et plus selon les secteurs d'activité

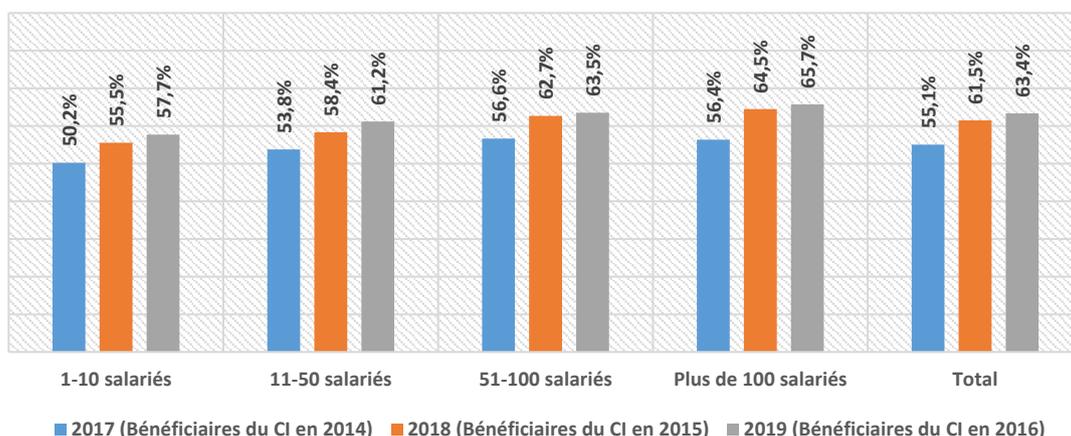


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

Les grandes entreprises (+ 100 salariés) ont ainsi enregistré le taux d'insertion des bénéficiaires du CI le plus élevé en 2019, atteignant 65,7%, contre 63,5% au niveau des entreprises de taille moyenne (51-100 salariés) et 61,2% pour les petites entreprises (11-50 salariés). Les très petites entreprises (1-10 salariés), quant à elles, présentent le taux d'insertion le plus faible, soit 57,7%.

Par ailleurs, l'analyse de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI révèle également une hausse continue du taux d'insertion depuis 2017 et ce, quelle que soit la taille d'entreprise. La hausse la plus importante (+9,3 points de pourcentage) a été observée au niveau des grandes entreprises, avec un taux d'insertion passant de 56,4% en 2017 à 65,7% en 2019, alors que les autres catégories d'entreprises ont enregistré une augmentation du taux d'insertion de 7 à 7,5 points durant cette période.

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI par taille d'entreprise entre 2017 et 2019

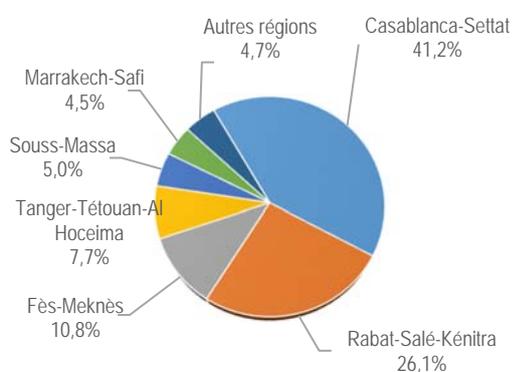


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

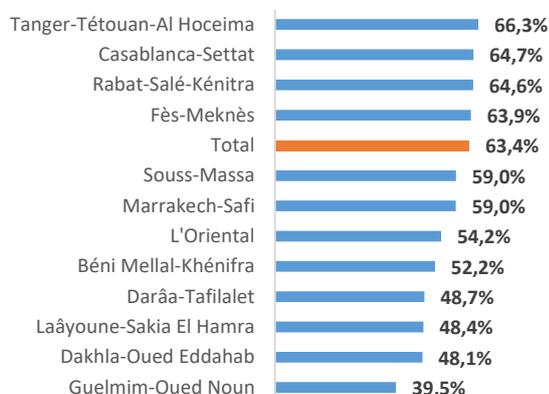
– Disparités régionales en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du CI

L'analyse des résultats d'appariement révèle également des disparités régionales en matière d'insertion professionnelle des jeunes diplômés bénéficiaires du CI au titre de l'année 2016. En effet, quatre régions ont connu des taux d'insertion supérieurs à la moyenne nationale (63,4% en 2019), à savoir la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (66,3%), Casablanca-Settat (64,7%), Rabat-Salé-Kénitra (64,6%) et Fès-Meknès (63,9%). Ces quatre régions concentrent ainsi près de 86% des diplômés bénéficiaires du CI en 2016 qui ont été déclarés à la CNSS en 2019. Cette situation s'explique notamment par les spécificités du tissu économique de ces régions (croissance économique, secteurs porteurs, etc.). Les autres régions ont enregistré des taux d'insertion variant entre 39,5% au niveau de la région de Guelmim-Oued-Noun et 59% au niveau de la région de Souss-Massa.

Bénéficiaires du CI en 2016 déclarés à la CNSS en 2019 selon la région



Taux d'insertion en 2019 des bénéficiaires du CI en 2016 par région



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2019).

III. ANNEXE

1. Evolution du taux d'insertion² (*)

Tableau 1 : Evolution du taux d'insertion selon le genre

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
Hommes	60,1%	65,1%	66,3%
Femmes	51,3%	58,3%	60,8%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 2 : Evolution du taux d'insertion par groupe d'âge

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
Moins de 25 ans	54,6%	61,7%	63,2%
25-29 ans	56,8%	62,1%	64,2%
30-34 ans	51,9%	59,9%	62,0%
35 ans et plus	55,2%	56,9%	60,1%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 3 : Evolution du taux d'insertion par diplôme

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
Baccalauréat	50,5%	58,7%	60,3%
Certificat de spécialisation professionnelle	50,3%	57,9%	60,1%
Diplôme de qualification professionnelle	53,6%	60,8%	65,5%
Technicien	58,7%	65,6%	67,7%
Diplôme du 1er cycle universitaire	54,4%	57,3%	56,5%
Diplôme du 2ème cycle universitaire	54,3%	53,2%	52,2%
Diplôme du 3ème cycle universitaire	53,0%	58,9%	60,3%
Ingénieur	66,4%	74,0%	74,1%
Autres diplômes de niveau Bac+2ou3	64,1%	66,8%	67,7%
Autres diplômes de niveau Bac+4 ou plus	69,5%	71,7%	68,1%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 4 : Evolution du taux d'insertion par taille d'entreprise

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
1-10 salariés	50,2%	55,5%	57,7%
11-50 salariés	53,8%	58,4%	61,2%
51-100 salariés	56,6%	62,7%	63,5%
Plus de 100 salariés	56,4%	64,5%	65,7%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

² **Le taux d'insertion** : C'est la proportion des bénéficiaires du CI au titre de l'année n déclarés à la CNSS à l'année n+3.

Tableau 5 : Evolution du taux d'insertion par secteur d'activité

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
Agriculture, sylviculture et pêche	57,3%	75,4%	73,0%
Industrie manufacturière	53,2%	61,1%	64,6%
Autres Industries	50,5%	59,0%	67,7%
BTP	53,4%	65,3%	53,8%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	57,5%	63,3%	64,9%
Transports et entreposage	61,6%	63,8%	60,4%
Hébergement et restauration	46,0%	56,0%	59,6%
Activités financières et d'assurance	81,2%	81,4%	79,2%
Activités des services administratifs et de soutien	55,6%	62,9%	64,0%
Enseignement	47,2%	46,6%	49,7%
Autres services	57,2%	61,8%	61,8%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 6 : Evolution du taux d'insertion par région

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	60,0%	60,8%	66,3%
L'Oriental	53,9%	51,5%	54,2%
Fès-Meknès	52,3%	60,9%	63,9%
Rabat-Salé-Kénitra	53,5%	59,4%	64,6%
Béni Mellal-Khénifra	43,7%	50,2%	52,2%
Casablanca-Settat	57,7%	66,3%	64,7%
Marrakech-Safi	52,5%	59,2%	59,0%
Darâa-Tafilalet	49,4%	38,2%	48,7%
Souss-Massa	54,7%	59,8%	59,0%
Guelmim-Oued Noun	45,2%	46,7%	39,5%
Laâyoune-Sakia El Hamra	38,5%	43,6%	48,4%
Dakhla-Oued Eddahab	43,2%	38,5%	48,1%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.